



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire sécurité risques
Affaire suivie par : Camille GILLOT
Tél : 03 86 71 52 41
Courriel : camille.gillot@nievre.gouv.fr

Nevers, le 05 AVR. 2023

Le Préfet de la Nièvre

à

Destinataires in fine

Objet : Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagements de l'aérodrome de Cosne sur Loire. Consultation des services.

PJ : 1 dossier sous forme dématérialisée.

La Direction Générale de l'Aviation Civile a engagé une procédure de création du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire sur Loire.

Il est établi en application du code des transports, notamment ses articles L.6350-1 et L.6351-5, du code de l'aviation civile, en particulier les articles R.241-3 et R.242-1 et les articles D.241-4 à D.242-14, et de l'arrêté du 7 juin 2007, modifié, fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

Préalablement à l'ouverture d'une enquête publique, il convient de recueillir l'avis des services sur ce projet.

Dans le cadre de l'article D.242-2 du Code de l'aviation civile, je vous prie de bien vouloir me faire connaître vos observations éventuelles sur le dossier que vous trouverez ci-joint. Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir votre réponse à mes services au plus tard pour le 30 juin 2023. En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, votre avis sera réputé favorable.

Le Préfet



Daniel BARNIER

destinataire in fine

- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur des services infrastructures de la Défense *(pour l'armée le 21/04)*
- M. le Directeur inter-armée des systèmes d'information *(pour l'armée le 21/04)*
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne Franche-Comté
- Mme la Directrice régionale des affaires culturelles
- M. le Directeur interrégional Nord-Est de Météo-France
- M. le Directeur régional du Réseau Ferré de France *(pour l'armée)*
- M. le Directeur territorial de l'Office National des Forêts
- M. le Directeur de Télé Diffusion France, Direction Régionale Nord-Est
- M. le Directeur territorial de Gaz de France – Production Transport Région Est
- M. le Directeur régional de la société Orange
- M. le Directeur de Réseau de Transport en Électricité, région Grand Est
- M. le Maire de la commune de Cosne Cours sur Loire
- M. le Président de la communauté de communes Cœur de Loire
- M. le Président de la communauté de communes pays Fort Sancerrois Val de Loire
- M. le Maire de Saint-Martin sur Nohain
- M. le Maire de Tracy sur Loire
- M. le Maire de Bannay
- M. le Maire de Saint Satur
- M. le Président du Conseil départemental du Cher
- M. le Président du Conseil départemental de la Nièvre
- Mme la Présidente du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
- M. le Président du Conseil régional Centre Val de Loire

Copie à M. le Préfet du Cher

Sujet : Re: PSA Cosne sur Loire

De : GILLOT Camille - DDT 58/SLSR <camille.gillot@nievre.gouv.fr>

Date : 13/07/2023 16:16

Pour : GRAVELAIS Elisabeth - DGAC/DSAC/DSAC-NE/DIV-RDD/SUB-DD
<elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr>

Copie à : Gilles Vigneron <gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr>, Marine Sire
<marine.sire@aviation-civile.gouv.fr>, Sebastien Blondet <sebastien.blondet@aviation-civile.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint : le courrier de saisine + le tableau de synthèse + les réponses DRAC, SNCF et TDF.

Parmi les collectivités, nous n'avons eu qu'un avis favorable de la mairie de Bannay. Les autres collectivités sont silencieuses.

Il y a eu un bug d'envoi à météo-france. La consultation leur a été renvoyée.

En synthèse : avis favorable, avec une seule réserve de la SNCF.

Bien cordialement,

Camille GILLOT

Chef du service Loire Sécurité Risques
Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

2, rue des Pâtis — BP 30069 58020 — NEVERS CEDEX

Tel : +33 3 86 71 52 41

www.nievre.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Le 27/06/2023 à 11:17, GRAVELAIS Elisabeth - DGAC/DSAC/DSAC-NE/DIV-RDD/SUB-DD a écrit :

Bonjour,

Je reviens vers vous suite à la fin de la CES le 17 juin 2023.

A ce jour, je n'ai pas reçu le courrier de lancement de la CES.

Dès que possible, la DSACNE devra recevoir tous les avis reçus ainsi que la synthèse des avis.

Après lecture des avis, la DSACNE répondra aux éventuelles questions et demandera le lancement de l'enquête publique.

Merci

Cordialement,

Elisabeth Gravelais

Obstacles à la navigation aérienne/Servitudes aéronautiques/Plateformes préfectorales

Tél: +33 (0) 3 88 59 64 21

elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr



DSAC/DSAC-NE/ADT/RDD/DD

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est

Direction Générale de l'Aviation Civile

Aéroport de Strasbourg-Entzheim

De : GILLOT Camille - DDT 58/SLSR <camille.gillot@nievre.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 12 mai 2023 13:42

À : Elisabeth Gravelais <elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : Re: PSA Cosne sur Loire

Bonjour Madame,

La consultation est en cours depuis le 17/04. Il me semblait que vous étiez en copie du message. Désolé.

Vous recevrez copie du courriel de consultation dès que celle-ci daignera partir.

Merci

Camille GILLOT

Chef du service Loire Sécurité Risques

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

2, rue des Pâtis — BP 30069 58020 — NEVERS CEDEX

Tel : +33 3 86 71 52 41

www.nievre.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 11/05/2023 à 15:40, GRAVELAIS Elisabeth - DGAC/DSAC/DSAC-NE/DIV-RDD/SUB-DD a écrit :

Bonjour,

Je reviens vers vous au sujet de la consultation entre services. Avez-vous pu la lancer car je n'ai eu aucune nouvelle depuis le mois de mars.

Merci

Cordialement,

Elisabeth Gravelais

Obstacles à la navigation aérienne/Servitudes aéronautiques/Plateformes préfectorales

Tél: +33 (0) 3 88 59 64 21

elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr



DSAC/DSAC-NE/ADT/RDD/DD

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est

Direction Générale de l'Aviation Civile

Aéroport de Strasbourg-Entzheim

De : Elisabeth Gravelais

Envoyé : mardi 21 mars 2023 11:56

À : GILLOT Camille - DDT 58/SLSR <camille.gillot@nievre.gouv.fr>

Cc : Gilles Vigneron <gilles.vigneron@aviation-civile.gouv.fr>; Marine Sire <marine.sire@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : RE: PSA Cosne sur Loire

Monsieur Gillot,

Vous trouverez, ci-joint :

- Un modèle de lettre « lancement de la CES » avec la liste non exhaustive des services à consulter
- Un modèle de procès-verbal de clôture de la CES avec un modèle de synthèse des avis

Je vous transmets le dossier PSA via Francetransfert

Bonne journée

Elisabeth Gravelais

Obstacles à la navigation aérienne/Servitudes aéronautiques/Plateformes préfectorales

Tél: +33 (0) 3 88 59 64 21

elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr



DSAC/DSAC-NE/ADT/RDD/DD

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est

Direction Générale de l'Aviation Civile

Aéroport de Strasbourg-Entzheim

De : GILLOT Camille - DDT 58/SLSR <camille.gillot@nievre.gouv.fr>

Envoyé : mardi 21 mars 2023 11:32

À : Elisabeth Gravelais <elisabeth.gravelais@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : PSA Cosne sur Loire

Bonjour,

Pourriez-vous m'envoyer :

- la liste des services ;
- le PSA électronique.

Merci

--
Camille GILLOT

Chef du service Loire Sécurité Risques
Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

2, rue des Pâtis — BP 30069 58020 — NEVERS CEDEX

Tel : +33 3 86 71 52 41

www.nievre.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Avis DRAC sur projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58).eml

Sujet : Avis DRAC sur projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58)

De : FASSET Virginie (par AdER) <virginie.fassenet@culture.gouv.fr>

Date : 13/07/2023 09:56

Pour : "camille.gillot@nievre.gouv.fr" <camille.gillot@nievre.gouv.fr>

Copie à : demarches.archeologie.drac.bfc <demarches.archeologie.drac.bfc@culture.gouv.fr>, DUMONT Elisabeth <elisabeth.dumont@culture.gouv.fr>

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 5 avril 2023, je vous prie de trouver ci-joint l'avis de la DRAC sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire (58), accompagné de deux annexes.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Virginie FASSET

Coordinatrice

Pôle patrimoines et architecture

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Site de Besançon

Hôtel de Magnoncourt, 7 rue Charles Nodier 25043 BESANÇON Cedex

Tél : 03 81 65 72 15

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Je me tiens à votre entière disposition pour échanger sur le sujet.

Sincères salutations,

MAGALI GIRARD

Responsable du service aux parties prenantes

Pôle Clients et Services

DIRECTION TERRITORIALE BFC

SNCF RESEAU

22, rue de l'Arquebuse

CS 17813

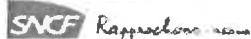
21078 DIJON CEDEX

Tel fixe : 03.80.40.12.78 (53.12.78)

Tél. portable : 06 20 00 21 06

Mail : contact-affaires-tiers@sncf.fr

magali.girard@sncf.fr



Interne SNCF Réseau

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

Pièces jointes :

lpahdapdpekaokcj.gif	1717986918 4 Go
dfocamhgnpdficf.gif	1717986918 4 Go
Avis DRAC sur projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58).eml	1,7 Mo
Avis_DRAC_COSNE-COURS-SUR-LOIRE.pdf	535 Ko
Liste_Monuments_historiques.pdf	318 Ko
Extrait_Atlas_des_patrimoines.pdf	440 Ko
Courrier signé du Préfet.pdf	194 Ko

[INTERNET] Projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cosne sur Loire - consultation des se....eml	183 Ko
Tableau réponse PSA Cosne.ods	18,0 Ko
DDT 58_Aérodrome de Cosne_04_05_23.pdf	97,3 Ko

DESTINATAIRE	REPONSES
Direction départementale des Territoires	Pas de remarque
Service Infrastructures de la défense	Pas de réponse
Inter armée des systèmes d'information	Pas de réponse
Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement de la région Bourgogne France Comté	Pas de réponse
Direction régionale des affaires culturelles	Avis favorable.
Direction interrégional Nord Est de météo France	Pas de réponse. Renvoyé.
Direction régional du réseau ferré de France	Avis favorable avec réserve
Direction territorial de l'office national des forêts	Pas de réponse
Direction régional Nord Est télé diffusion France	Avis favorable
Direction territorial de gaz de France production transport région Est	Pas de réponse
Direction régional de la société orange	Pas de réponse
Direction de réseau de transport en électricité région Grand Est	Pas de réponse
Commune Cosne Cours sur Loire	Pas de réponse
COM COM Coeur de Loire	Pas de réponse
COM COM Pays Fort Sancerrois Val de Loire	Accusé réception
Mairie de Saint Satur	Accusé réception
Mairie de Tracy sur Loire	Accusé réception
Mairie de Bannay	Avis favorable
Mairie de Saint Martin sur Nohain	Pas de réponse
Conseil départemental du Cher	Pas de réponse
Conseil départemental de la Nièvre	Accusé réception
Conseil régional Bourgogne Franche Comté	Pas de réponse

Conseil régional Centre Val de Loire

Pas de réponse



**Direction de l'Immobilier et des
Infrastructures**
Unité de Nuits St Georges
Lieu-dit « Les dames Huguettes »
Route de Chauz
21700 NUITS SAINT GEORGES

Direction Départementale des Territoires
de la Nièvre
Service Loire Sécurité Risques
24 rue Charles Roy
58020 NEVERS Cedex

Affaire suivie par Madame Camille GILLOT

Référence : DII/SdP/DD/DD/003/23

Objet : Plan de servitudes aéronautiques de dégagements de l'aérodrome de Cosne Sur
Loire

Nuits St Georges, le 4 mai 2023

Monsieur Le Préfet,

En réponse à votre courrier du 5 avril 2023, TDF n'a pas de remarques à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de ma considération.

Didier DANEL
Responsable Immobilier et
Infrastructures Bourgogne -
Franche Comté - Aube et Haute-
Marne

TDF - SAS au capital de 166 956 512 EUR
SIREN 342 404 399 RCS Nanterre
Siège social : 155 bis avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge cedex - France
Tél. 33 (0)1 55 95 10 00 - www.tdf.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le 12 juillet 2023

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY

Tél : 03.80.68.50.47

Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr

N/Réf. : PA/MG/2023/n° 182

P.J. : 2

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

à

Monsieur le Directeur départemental des territoires
de la Nièvre
Service Loire Sécurité Risques
2 rue des Pâtis
B.P. 30069
58020 NEVERS Cedex

**Objet : (58) COSNE-COURS-SUR-LOIRE - Projet de plan de servitudes aéronautiques de
dégagement (PSA) de l'aérodrome**

Pour faire suite à votre courrier du 5 avril 2023, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la DRAC, sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire.

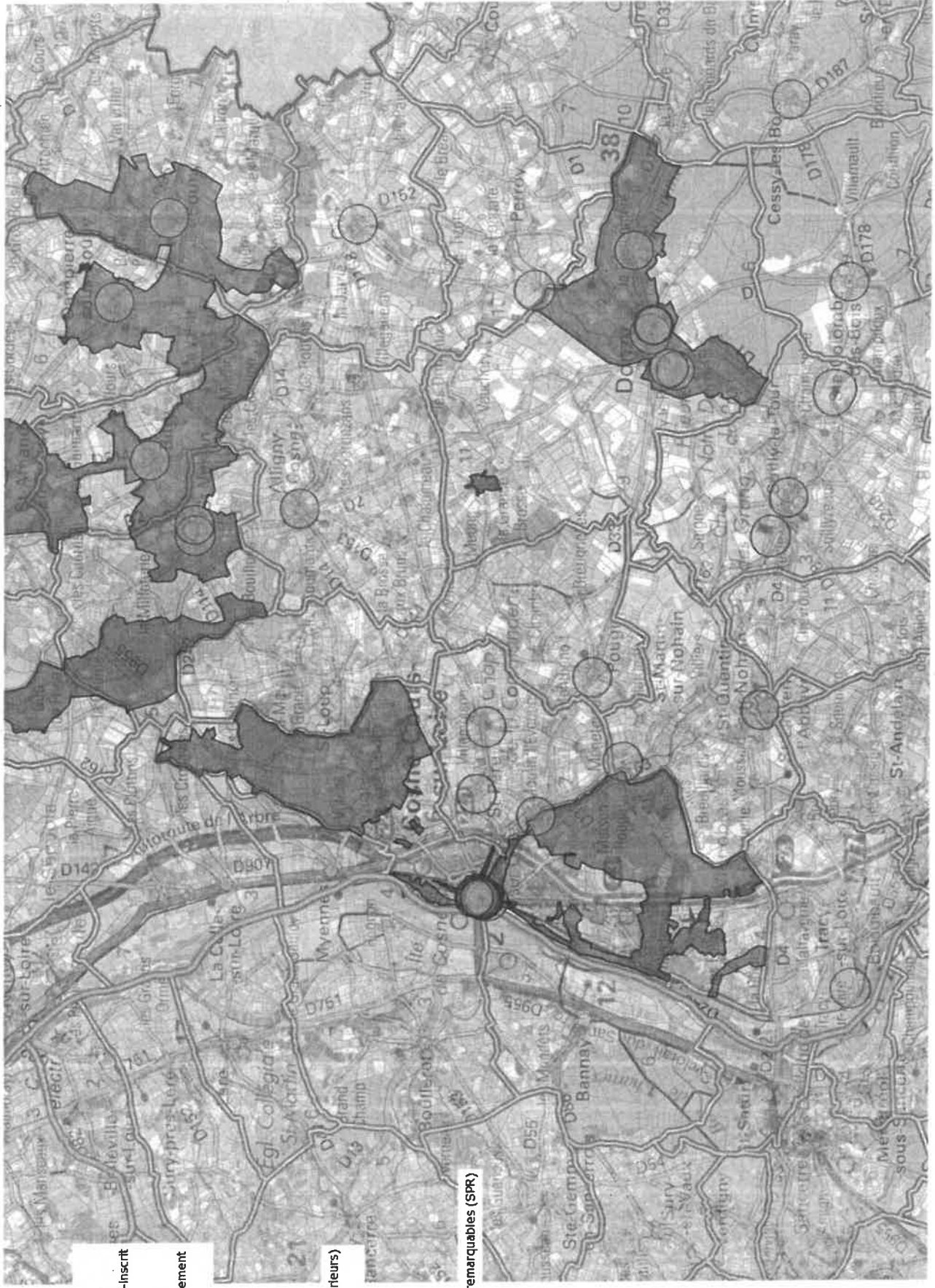
Vous trouverez, en annexes, la liste des édifices protégés au titre des monuments historiques sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire ainsi qu'un extrait de l'Atlas des patrimoines faisant apparaître les périmètres de protection générés par ces édifices et le site patrimonial remarquable.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) a pour objet de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne. Par conséquent, la Direction régionale des affaires culturelles n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le Coordonnateur du Pôle Patrimoines et Architecture
Conservateur régional des monuments historiques

Laurent BARRENECHEA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line and a small triangular flourish at the end.



Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits - Nièvre - 58

- Classé**
- Partiellement classé**
- Partiellement classé-Inscrit**
- Inscrit**
- Partiellement inscrit**
- En instance de classement**
- Par défaut**

En date du : 2020-02-19
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Nièvre - 58

- Péri mètres MH (Intérieurs)**
- Péri mètres MH**

En date du : 2021-06-07
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Sites patrimoniaux remarquables (AC4) - Nièvre - 58

- Sites patrimoniaux remarquables (SPR)**

En date du : 2022-03-17
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Sites classés ou inscrits - Nièvre - 58

- Classé**
- Inscrit**

En date du : 2022-08-16
 Propriétaire : DREAL
 Bourgogne-Franche-Comté

Patrimoine Mondial UNESCO - Bourgogne-Franche-Comté

- Patrimoine mondial**

En date du : 2023-05-16
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Zones de présomption de prescription archéologique - Nièvre - 58

- ZPPA**

En date du : 2018-02-08
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Fonds de carte

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN
Unités administratives
Propriétaire : IGN
Cartes IGN
Propriétaire : IGN
Ortho-imagerie
Propriétaire : IGN



Localisation	Unité de patrimoine	Date	Mesure	Étendue de la protection
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire 10 rue Alphonse Baudin	Vieux château et ancienne prison	08/06/2021	inscription	Sont inscrits au titre des monuments historiques le Vieux château de Cosne en totalité, y compris la cour et l'escalier, et les façades et toitures de l'ancienne prison de Cosne.
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire 2 rue Saint Aignan	Cinéma Eden	28/04/1999	inscription	sont inscrites les parties suivantes du cinéma Eden : la façade, les deux édicules à l'entrée, la grille
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire rue de l'Échelle	Palais épiscopal (ancien)	25/10/1990	inscription	inscription des façades et toitures
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire rue Alphonse Baudin	Couvent des Augustins (ancien)	15/06/1977	inscription	sont inscrits les façades et les toitures ainsi que le portail d'entrée de la partie des bâtiments de l'ancien couvent des Augustins
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire rue Pasteur	Fortifications	25/10/1971	inscription	sont inscrites les façades et les toitures de la Tour des Fortifications dite "Tour Fraicte" située rue Pasteur à Cosne-sur-Loire
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire rue Saint-Jacques	Eglise Saint Jacques	01/10/1930	classement	classement en totalité
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire 16 rue du guet	Maison Renaissance	29/12/1927	inscription	inscription des façades
58 - Nièvre Cosne-Cours-sur-Loire place Saint-Aignan	Eglise Saint Aignan	31/12/1862	classement	classement en totalité

